**Stage M2**

**Régulation du foncier agricole, perceptions et pratiques des agriculteurs**

6 mois maximum

Le CESAER[[1]](#footnote-1) recrute un(e) stagiaire pour une période de 6 mois maximum à partir du **1er mars 2024** à Dijon (avec possibilité de télétravail).

**Contexte du stage :**

En France, la régulation du foncier agricole repose sur un ensemble de dispositifs législatifs et réglementaires visant à encadrer l’accès, l’utilisation et la transmission des terres agricoles. Ainsi, les Safer (Sociétés d’aménagement foncier et d’établissement rural), organismes agréés par l’Etat, ont un droit de préemption leur permettant d’intervenir lors de la vente de biens fonciers agricoles. Elles ont également pour mission de favoriser l’installation des jeunes agriculteurs, en priorisant les candidats en agriculture biologique (AB). D’autres dispositifs existent comme le contrôle des structures agricoles, les baux ruraux, les baux ruraux environnementaux et les aides à l’installation et à la transmission. Par ailleurs l’orientation fonctionnelle du foncier est planifiée à travers les Plans Locaux d’Urbanisme (PLU) et les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT). Des dispositifs et zonages environnementaux (trame verte et bleue, zone Natura 2000, PNR…) viennent compléter le maquis complexe de régulation du foncier. Ces dispositifs évoluent au fil du temps, sans toujours être articulés, en fonction des enjeux économiques, sociaux et environnementaux pour concilier des objectifs souvent contradictoires, entre intérêts des agriculteurs, préservation des ressources naturelles, transformation des pratiques agricoles vers des formes plus extensives et agroécologiques, durabilité et aménagement des territoires, limitation de l’artificialisation.

Si l’évolution des modalités de régulation du foncier agricole et la diversité spatiale des pratiques effectives mêlant règlementation, relations contractuelles et conventions ont déjà fait l’objet d’un certain nombre d’études (Sencébé et al., 2013 ; Bayssé-Lainé, 2020), la façon dont les agriculteurs eux-mêmes perçoivent ces évolutions et les vivent dans leur pratique et leurs perspectives reste encore peu étudiée (Alavoine-Mornas et Girard, 2016). Ainsi, afin d’éclairer les acteurs en charge de la régulation foncière agricole, le mémoire se propose de se placer du point de vue des agriculteurs pour saisir comment ils déterminent leurs pratiques selon les contextes fonciers où ils se trouvent et dans quelle mesure les politiques et dispositifs de régulation impactent ces pratiques. Par contexte foncier on entend prendre en considération la tenure foncière (les terres en propriété et en fermage font-elle l’objet de pratiques différentes ?), les éléments liés à la régulation du foncier (que ces régulations concernent l’environnement, l’accès à la terre ou les document de planification ) et le marché foncier agricole (artificialisation, concurrence pour l’accès à la terre…)

**Missions confiées**

Le stage consistera tout d’abord en un état des lieux des politiques de régulation foncière mises en place sur la Bourgogne Franche-Comté (analyse des lois et des politiques en vigueur) et des principaux facteurs économiques et démographiques influençant le marché foncier agricole. Ensuite il s’agira de préciser, selon les aspirations du stagiaire, les questionnements qui pourront inclure par exemple : Comment les agriculteurs perçoivent-ils les régulations foncières actuelles ? Quelles sont les principales préoccupations ou résistances exprimées par les agriculteurs à l’égard de la régulation foncière agricole ? Comment les dynamiques socio-économiques locales modèlent-elles la perception des agriculteurs vis-à-vis de la régulation foncière ? Y a -t-il des impacts observables sur la durabilité environnementale et les pratiques agricoles en lien avec la régulation foncière ? Dans quelle mesure le contexte foncier influe-t-il sur leurs choix en matière de pratiques agricoles ?

Il s’agira enfin d’échantillonner et de mener des entretiens approfondis avec des agriculteurs pour permettre une compréhension des liens entre la perception des agriculteurs, la régulation foncière et les pratiques agricoles.

Le.la stagiaire évoluera dans un environnement de recherche stimulant et bénéficiera d’un encadrement avec un suivi très régulier.

**Compétences attendues :**

- Savoir élaborer les outils de collecte (questionnaires, entretiens, études de cas, observations de terrain, monographies…)

- Savoir organiser un corpus de données, textes ou documents en vue de son exploitation

- Savoir exploiter des résultats d’entretiens

- Rigueur, aptitude à travailler en équipe

Le candidat doit être titulaire au minimum d’un diplôme de Master 1 en sociologie, sciences politiques ou aménagement.

Gratification selon les règles en vigueur.

Toute candidature doit comporter un CV, une lettre de motivation, le rapport de stage ou le mémoire de M1, les relevés de notes et une copie des diplômes les plus récents. Elle est à envoyer par mail **AVANT le 5 janvier** à yannick.sencebe@inrae.fr et julie.le-gallo@institut-agro.fr

**Pour plus d'information, vous pouvez contacter :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Yannick Sencebe** Email: yannick.sencebe@inrae.fr Tél : +33 (0)3 80 77 24 23 <https://www2.dijon.inrae.fr/cesaer/membres/yannick-sencebe/>  | **Julie Le Gallo**Email: julie.le-gallo@institut-agro.frTél : +33 (0)3 80 77 23 66<https://sites.google.com/site/legallopage/> |

1. *Centre d’Economie et de Sociologie appliquées à l’Agriculture et aux Espaces Ruraux* (see www2.dijon.inrae.fr/ceaser) [↑](#footnote-ref-1)